

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3246

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet de réseau de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour participer aux études d'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le NFL à court et moyen termes - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llun, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Olivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3246**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet de réseau de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Noeud ferroviaire lyonnais (NFL) - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) pour participer aux études d'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le NFL à court et moyen termes - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la signature par la Communauté urbaine de Lyon d'une convention de financement des études concernant l'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le nœud ferroviaire lyonnais (NFL) à court et moyen termes et une demande d'individualisation d'autorisation de programme pour une subvention d'équipement au bénéfice de Réseau ferré de France (RFF), maître d'ouvrage de l'étude.

L'agglomération lyonnaise est desservie par 13 axes ferroviaires avec transport express régional (TER) et train à grande vitesse (TGV). Ces axes permettent de relier le nord, le sud, l'est et l'ouest de la région Rhône-Alpes (60 % de la clientèle rhônalpine arrive ou part de Lyon), de la France (Paris, Marseille, Rennes, Nantes, Lille, etc.) et de l'Europe (Bruxelles, Francfort, Genève, Barcelone, Turin, etc.).

Contrairement à Paris, les lignes ferroviaires traversent l'agglomération et ne sont pas en terminus. De 2 voies, elles passent à 3, 4, parfois 10 voies. Elles traversent également le Rhône et la Saône sur des ponts ferroviaires à 2 ou 4 voies et empruntent plusieurs tunnels à 2 voies.

C'est ainsi que le NFL est l'un des plus complexes d'Europe. Il souffre d'un manque de performance dû à des équipements et à un mode d'exploitation ancien, à une forte mixité des trafics et à une capacité devenue insuffisante. Sa désaturation et son organisation constituent un enjeu majeur indispensable au développement des dessertes périurbaines et nécessaires à l'amélioration des performances des trafics régionaux, nationaux et internationaux. Cela passe par sa modernisation et sa réorganisation et implique dès aujourd'hui des investissements sur l'augmentation de la capacité et la réorganisation des trafics.

De 2010 à 2011, une étude globale sous la maîtrise d'ouvrage de RFF a posé une analyse partagée des besoins, un diagnostic de la demande de mobilité et du système de transport. 6 schémas de desserte et leurs conditions de faisabilité technique, financière et environnementale ont été proposés.

Pilotée par RFF, cette étude a réuni les partenaires financeurs : Etat, Région Rhône-Alpes (RRA), Communauté urbaine de Lyon (délibération n° 2009-0999 pour un montant de subvention de 250 000 €) dans le cadre d'un comité de pilotage. Ont été également associés les partenaires indispensables au projet : Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Société nationale des chemins de fer (SNCF), les autres autorités organisatrices de transport, collectivités territoriales concernées. Une mission de coordination des grands projets ferroviaires et du NFL a, en outre, été confiée à l'Inspection générale du conseil général de l'environnement et du développement durable (IGCGEDD).

Cette mission, terminée fin 2011, aura permis de mettre en lumière l'ampleur de la saturation de ce nœud majeur du dispositif ferroviaire européen, de faire des propositions qui visent à distinguer les enjeux de long terme de ceux de court et moyen termes et de retenir les 2 scénarios qui "répondent correctement aux objectifs de désaturation et de meilleure capacité du NFL, avec des coûts et des réponses techniques contrastés.

Le scénario A (extension en surface du faisceau de voies) le moins onéreux mais écarté par tous les grands partenaires locaux au vu des aménagements proposés (encorbellement sur la voie au niveau du parc de la Tête d'Or et sur la cinquième voie dans la tranchée de la Guillotière).

Le scénario B, d'aménagement d'une infrastructure souterraine, est aujourd'hui privilégié pour fixer un cap d'avenir à l'aménagement du nœud ferroviaire par l'ensemble des grands partenaires locaux (Préfet de Région, Président de la Région, Président de la Communauté urbaine de Lyon) et recueille aussi un accord de principe du Président du Département du Rhône".

Des études d'approfondissement, notamment en termes d'insertion urbaine pour le scénario A et de faisabilité géotechnique pour le B (tunnel profond), sont aujourd'hui indispensables pour poursuivre la démarche.

Toutefois, avant l'engagement de celles-ci, le rapport préconise la préparation d'un débat public pour en faire une étape significative d'avancement de l'ensemble de la démarche et l'adoption pour le nœud ferroviaire d'une démarche de grand projet similaire aux autres projets d'investissement majeurs conduits par RFF avec une gouvernance adaptée des études et des moyens appropriés. Placée sous la présidence de l'Etat, elle pourrait s'accompagner d'un processus de concertation autour des objectifs et de leur mise en œuvre. Une décision ministérielle en ce sens est attendue.

Par ailleurs, le rapport de l'IGCGEDD préconise d'engager, dès 2012, les études sur les court et moyen termes. Elles sont regroupées en 4 grandes familles :

- famille 1 : études d'exploitation ferroviaire dénommées "planification stratégique" ; ce sont les études d'optimisation de l'infrastructure comprenant, notamment, la section Saint Fons-Grenay et les études de définition de l'horaire à 2020 afin d'identifier, d'une part, les actions à mettre en œuvre à court et moyen termes et, d'autre part, de définir l'offre intermédiaire entre celle d'aujourd'hui et celle de long terme,

- famille 2 : études dénommées "noyau dur NFL" concernant les infrastructures communes aux 2 scénarios (A et B) du NFL, notamment la création de la voie L à Part-Dieu,

- famille 3 : études dénommées "noyau dur pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu" comprenant l'exploitation ferroviaire et la mise en sécurité des quais,

- famille 4 : études concernant l'approfondissement des scénarios A et B.

Le montant global de ces 4 familles est estimé à 7,74 M€ hors coûts de maîtrise d'ouvrage. Elles feront l'objet de conventions distinctes en fonction des enjeux court, moyen et long termes et de la tenue du débat public ou non. Les cofinanceurs sont RFF, la SNCF, la Communauté urbaine, la RRA et l'Etat.

La répartition des financements des partenaires, sera la suivante :

Libellé	Total	RFF	SNCF	Région Rhône-Alpes (RRA)	Etat	Communauté urbaine de Lyon	Financement à définir
pourcentage	100,00 %	22,74 %	3,88 %	29,72 %	29,72 %	6,46 %	7,49 %
Total (en € HT courants)	7 740 000	1 760 000	300 000	2 300 000	2 300 000	500 000	580 000

La participation de la Communauté urbaine de Lyon portera sur les études impactant directement son territoire à savoir :

- les études de renforcement de l'axe ferroviaire entre Saint Fons et Grenay, afin d'avoir une veille toute particulière sur l'insertion urbaine et le traitement du bruit,

- les études sur la voie L de la gare Part-Dieu. Elle est inscrite dans tous les scénarios NFL et doit être livrée au plus tard en 2020,

- les études d'approfondissement des scénarios A et B, le financement de la Communauté urbaine de Lyon porte sur le scénario B.

Cette participation nécessite une individualisation d'autorisation de programme pour un montant de 500 000 € au titre de l'enveloppe 2012, sous forme de subvention d'équipement à RFF.

L'Etat et RFF engageront les études d'approfondissement des scénarios A et B. La réalisation de certaines opérations, notamment celles touchant la gare de la Part-Dieu, a un impact sur la suite des travaux et l'économie du projet d'aménagement du pôle d'échanges de la Part-Dieu dont les études sont en cours.

Il s'agit notamment de la création d'une 12^e voie à Part-Dieu côté est de la gare sur le foncier SNCF qui, à terme, permettrait un gain de capacité quel que soit le scénario long terme choisi (extension en surface ou gare souterraine). Cette opération permettra de faciliter les travaux de mise en sécurité des quais voyageurs. Pour pouvoir livrer les premières opérations du pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu à partir de 2020, les études de la voie L doivent commencer sans délai.

C'est pourquoi, une première convention dénommée CF1 est proposée par RFF. Au vu du contenu des opérations inscrites dans cette convention (familles 1 partiellement, 2 et 3), il est proposé que la Communauté urbaine limite sa participation à l'étude de création de la voie L nécessaire pour permettre les travaux de la mise en sécurité des quais en gare de Part-Dieu en interface étroite avec le projet urbain.

Le montant est estimé globalement à 4,83 M€ y compris les coûts de maîtrises d'ouvrage. Les co-financeurs sont RFF, la SNCF, la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes (RRA) et l'Etat. La répartition des financements des partenaires est la suivante :

Libellé	Total	RFF	SNCF	Région Rhône-Alpes (RRA)	Etat	Communauté urbaine de Lyon
pourcentage	100,00 %	25,00 %	4,14 %	34,75 %	34,75 %	1,37 %
Total (en € HT courants)	4 830 000	1 207 500	200 000	1 678 250	1 678 250	66 000

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Communauté urbaine de Lyon au programme d'études du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) à court et moyen termes - horizon 2020,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 66 000 € nets de taxes au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre du financement des études concernant l'amélioration de la capacité, de la sécurité et de la qualité de service dans le NFL à court et moyen termes - horizon 2020,

c) - la convention de financement n° 1 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, RFF, SNCF, la Région Rhône-Alpes (RRA) et l'Etat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, sur l'opération n° 0P08O2804 pour un montant de 500 000 € en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 400 000 € en 2013,
- 100 000 € en 2014.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 204 183 - fonction 815.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.